



CONSTRUIRE LE CHANGEMENT DANS L'ÉDUCATION

Socle commun et scolarité obligatoire

L'objectif est de refonder une école de la scolarité obligatoire sur la base de cycles dans un continuum école-collège.

Le moyen c'est un apprentissage par compétences, à l'opposé d'une progression articulant difficilement fondamentaux mécaniques, vers une culture supposée libérée de tout utilitarisme académique.

Cela passe par l'évolution progressive au fil des cycles de la différenciation disciplinaire dans le respect des rythmes d'acquisition des élèves. Il ne s'agit pas de faire seulement du français et des mathématiques en début de scolarité avant de commencer les autres disciplines, mais d'aborder dès le début les situations sous un angle transdisciplinaire et d'introduire progressivement les points de vue disciplinaires.

La scolarité obligatoire doit permettre au jeune d'acquérir les connaissances et compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, entamer dans de bonnes conditions sa vie de citoyen et poursuivre sa formation tout au long de la vie.

Une scolarité séquencée en cycles

Un fonctionnement par cycles, en équipe, est indispensable pour favoriser l'enseignement par compétences.

Le découpage en cycles pluriannuels devrait d'abord être pensé en fonction des caractéristiques de chaque tranche d'âges et doit donc différer des découpages administratifs actuels entre école maternelle, école élémentaire et collège.

L'organisation de cycles restera virtuelle si elle ne se concrétise pas clairement en termes de rythmes, de programmes et d'organisation du travail.

L'activité des enseignants devrait être pensée et organisée plus qu'aujourd'hui en équipe pédagogique avec la responsabilité d'un groupe d'élèves pour la durée d'un cycle.

Passer des programmes aux référentiels

Les référentiels de cycle seront d'abord organisés par domaines interdisciplinaires avant d'être progressivement précisés d'un cycle à l'autre.

Les domaines pourraient être :

- l'apprentissage des langues (langue maternelle et deux langues vivantes abordées progressivement durant cette scolarité du socle). Les niveaux sont ceux du cadre européen et sont fixés par décret. Les compétences langagières s'appuient sur les éléments culturels propres à chaque langue,
- les éléments des humanités, repères historiques, artistiques, littéraires...,
- la découverte du monde : langage mathématique et informatique, méthodes scientifiques et technologiques , repères géographiques... ,
- les pratiques artistiques et corporelles,
- les compétences sociales, civiques et numériques ,
- l'autonomie et initiative, « apprendre à apprendre ».

Évaluation, validation, accompagnement, orientation

Les connaissances et compétences sont définies par un référentiel fixant le niveau d'approfondissement visé à la fin de chaque cycle.

En cours de cycle, les évaluations formatives régulières permettent à l'équipe de préciser la stratégie d'acquisition pour chaque élève et de définir la nature de l'accompagnement ou de l'aide qui lui sont nécessaires. *La note de vie scolaire doit être supprimée.*

Les démarches d'évaluation formative et qui impliquent l'élève (porte-folios) doivent être privilégiées. L'institution doit fournir aux équipes les outils numériques qui leur permettent de travailler les objectifs du socle commun.

Le livret personnel de compétences (LPC) actuel doit être transformé en une attestation lisible par les parents. Il faut donc le simplifier en supprimant les items superfétatoires (ne garder que les "domaines" reformulés).

En fin de cycle, il est nécessaire de valider les acquisitions. Progressivement, la validation prendra des formes plus normatives comme le contrôle en cours de formation.

- Une organisation et un calendrier de la validation du socle commun doivent être construits par le conseil pédagogique ou le conseil de cycle et de maîtres.
- Un accompagnement personnalisé doit être intégré dans l'emploi du temps de chaque élève et dans les obligations de service des enseignants et non en heures supplémentaires. Cet accompagnement doit permettre des temps de remédiation, un apprentissage méthodologique pour un travail autonome, un suivi du parcours de l'élève.

Le Sgen-CFDT revendique la constitution de groupes de tutorat d'un maximum de 12 élèves avec un professeur référent notamment pour permettre à l'équipe de mieux organiser l'accompagnement personnalisé en fonction des besoins de chacun.

L'objectif de l'acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences par tous entraîne une modification de la structure en aval et a pour première conséquence la fin du dispositif de sélection qui organise la répartition des flux d'élèves vers les trois voies du lycée, puis dans le supérieur.

La construction des parcours de formation s'effectue à partir de la seconde qui est une classe de découverte.

Pour le brevet :

L'objet unique de ce diplôme doit être la validation de l'acquisition du socle commun.

S'il faut maintenir un examen rituel, il se compose de la validation du socle et éventuellement d'une ou deux épreuves orales sur le modèle de l'histoire des arts.

Numérique.

Il s'agit de favoriser l'utilisation des TIC par les élèves, de ne pas couper l'école des pratiques dans la société.

Le déploiement uniquement industriel et administratif des ENT doit être repensé, et les équipements (matériels et logiciels) doivent redonner une place centrale aux usages pédagogiques et une plus grande ouverture sur le monde numérique réel.

Sur le modèle de l'opération "École numérique rurale", le dialogue entre les collectivités territoriales et l'Éducation nationale sera repensé pour mettre les équipes éducatives au centre des dispositifs d'équipement.

Hormis les questions relevant de la protection des mineurs, le filtrage des sites de réseaux sociaux doit être interdit pour permettre une éducation numérique qui tienne compte des usages des élèves sous la responsabilité des enseignants.

Les échanges de pratiques et la réflexion entre enseignants seront favorisés. Les corps d'inspection doivent jouer un rôle d'accompagnement plutôt qu'un rôle de contrôle et de labellisation.

Ce que le Sgen-CFDT souhaite voir inscrit dans la loi d'orientation :

Le principe d'un continuum Ecole-Collège pour prendre en charge le socle commun de connaissances et de compétences.

Une scolarité séquencée en cycles, chacun d'eux pris en charge par une équipe pédagogique, et organisée dans les instances de concertation (conseil pédagogique et conseil des maîtres).

La prééminence de la logique du référentiel de compétences et de connaissances sur celle des programmes.

Un diplôme du brevet des collèges qui a pour seul but la validation du socle commun et qui s'effectuera à terme principalement par un contrôle en cours de formation.

